

Rapport administratif de 2024¹

1. Introduction

Conformément à l'Article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2024.

2. Parties contractantes et coopérantes à la Convention

2.1 Parties contractantes

En 2024, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a informé le Secrétariat que le 7 juin 2024, le gouvernement du Costa Rica avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Conformément au paragraphe 3 de l'article XIV de ladite Convention, le Costa Rica est désormais membre à part entière de la Commission.

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 11 octobre 2024, les 53 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Costa Rica, Croatie, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France (Saint-Pierre et Miquelon), Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Union européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes

Outre les Parties contractantes, la Commission peut octroyer le statut de coopérant en suivant le processus décrit dans la *Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 0320 sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 21-24). À l'heure actuelle, la Bolivie, le Guyana, le Suriname et le Taïpei chinois détiennent ce statut.

3. Approbation, ratification ou acceptation du Protocole de Palma de Majorque

Lors de la 26e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui s'est tenue en novembre 2019 à Palma de Majorque, en Espagne, les Parties contractantes à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ont adopté un protocole d'amendement de cette Convention. Le 5 décembre 2019, le Secrétaire exécutif de la Commission a déposé le Protocole auprès du dépositaire de la Convention, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Conformément à son article 13, le nouveau Protocole adopté à Palma de Majorque (Espagne) « entrera en vigueur pour chaque Partie contractante qui l'acceptera le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'un instrument d'approbation, de ratification ou d'acceptation des trois quarts des Parties contractantes à la Convention, et par la suite pour chaque Partie contractante à la Convention restante, après son approbation, sa ratification ou son acceptation. Après l'ouverture à la signature du présent Protocole, conformément à l'article 12 ci-dessus, tout Gouvernement qui devient Partie contractante à la Convention est considéré comme ayant accepté le présent Protocole ».

¹ Données au 11 octobre 2024.

Le 11 septembre 2020, l'Union européenne a déposé un instrument d'approbation du Protocole susmentionné. La Norvège l'a fait le 3 novembre 2020, le Canada le 23 juin 2021 (acceptation), le Japon le 30 juillet 2021 (acceptation), le Belize le 3 février 2022 (ratification), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 12 avril 2024 (acceptation) et le Costa Rica le 7 juin 2024.

4. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 19 décembre 2023, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 28^e réunion ordinaire de la Commission (format hybride, Nouveau Caire, Égypte, du 13 au 20 novembre 2023), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2023 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2022-2023, IIe Partie (2023), Vol. 1*.

Une fois écoulée la période de grâce de six mois après la transmission des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 18 juin 2024, à l'exception de la Rec. 23-12 et de la Rec. 23-14, qui entreront en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} juillet 2025, respectivement, si un consensus sur l'interprétation de l'avis du SCRS est atteint à la réunion annuelle de 2024 de la Commission, conformément à l'Article VIII de la Convention de l'ICCAT.

5. Réunions intersessions, Groupes de travail et cours de formation de l'ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2024 :

- Réunion du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) (*en ligne, du 7 au 8 février 2024*).
- Première réunion intersessions de la Sous-commission 1 sur la MSE pour le listao de l'Ouest (*en ligne, du 20 au 21 février 2024*).
- Réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) (*en ligne, 22 février 2024*).
- Première réunion du Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de documentation des captures (CDS-WG) (*format hybride, Madrid, Espagne, 4 mars 2024*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*format hybride, Madrid, Espagne, du 5 au 8 mars 2024*).
- Réunion de préparation des données sur le makaire bleu (*format hybride, Miami, Floride, États-Unis, du 11 au 15 mars 2024*).
- Atelier du SCRS (*format hybride, Madrid, Espagne, du 18 au 20 mars 2024*).
- Réunion de préparation des données sur l'albacore (*format hybride, Madrid, Espagne, du 8 au 12 avril 2024*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge (*format hybride, Sliema, Malte, du 15 au 18 avril 2024*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur l'espadon (y compris la MSE) (*format hybride/Madrid, Espagne, du 6 au 9 mai 2024*).
- Réunion de préparation des données et d'évaluation du germon de la Méditerranée (*format hybride, Madrid, Espagne, du 13 au 18 mai 2024*).
- Deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*format hybride, Natal, Brésil, du 22 au 24 mai 2024*).
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires (*format hybride, Madrid, Espagne, du 27 au 31 mai 2024*).
- Réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (WGSAM) (*format hybride, Madrid, Espagne, du 3 au 6 juin 2024*).

- Réunion du groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur de la Commission (VWG-RRP) *(en ligne, 4 juin 2024)*.
- Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (EMS) *(format hybride, Porto, Portugal, 10 juin 2024)*.
- Deuxième réunion du Groupe de travail permanent sur les systèmes de documentation des captures (CDS-WG) *(format hybride, Porto, Portugal, 11 juin 2024)*.
- 17^e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) *(format hybride, Porto, Portugal, du 12 au 14 juin 2024)*.
- Réunion d'évaluation du stock de makaire bleu *(format hybride, Madrid, Espagne, du 17 au 21 juin 2024)*.
- Réunion du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT (VWG-SF) *(en ligne, 26 juin 2024)*.
- Première réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique *(en ligne, du 2 au 3 juillet 2024)*.
- Réunion du Groupe de travail ad hoc sur la coordination des informations de marquage *(en ligne, 5 juillet 2024)*.
- Réunion d'évaluation du stock d'albacore *(format hybride, Madrid, Espagne, du 8 au 12 juillet 2024)*.
- Réunions des groupes d'espèces du SCRS *(format hybride, Madrid, Espagne, du 16 au 21 septembre 2024)*.
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) *(format hybride, Madrid, Espagne, du 23 au 27 septembre 2024)*.
- Deuxième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique *(en ligne, 3 octobre 2024)*.
- Réunion intersessions de la Sous-commission 4 sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord *(en ligne, 8 octobre 2024)*.

Outre les réunions précitées, les cours de formation et webinaires suivants ont eu lieu :

- Atelier dans la région des Caraïbes (Atlantique Ouest) pour l'amélioration de la collecte et de la déclaration des données statistiques sur les pêcheries (artisanales) de petits métiers *(Panama City, Panama, du 19 au 23 février 2024)*
- Atelier du Programme annuel sur l'espadon *(format hybride, Olhão, Portugal, du 27 au 29 février 2024)*
- Atelier sur les écorégions *(en ligne, du 24 au 26 avril 2024)*
- Session de l'atelier de formation en ligne sur l'utilisation du système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) de l'ICCAT *(en ligne, 30 avril 2024)*.
- Session de l'atelier de formation en ligne sur l'utilisation du Système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) de l'ICCAT *(en ligne, 24 juin 2024)*.
- Atelier de l'ICCAT sur l'utilisation de l'outil d'estimation des prises accessoires *(format hybride, Madrid, Espagne, du 15 au 17 juillet 2024)*.
- Atelier sur les méthodes d'évaluation limitées en données pour les thonidés mineurs *(Madrid, Espagne, du 10 au 13 septembre 2024)*.
- Atelier pour poursuivre l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines en mer Méditerranée *(San Pedro del Pinatar, Murcie, Espagne, du 30 septembre au 4 octobre 2024)*.
- Webinaire des ambassadeurs sur la MSE pour l'espadon du Nord *(en ligne, 4 octobre 2024)*.
- Session de l'atelier de formation en ligne sur l'utilisation du système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS) de l'ICCAT *(en ligne, 7 octobre 2024)*.

6. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission et à renforcer la coopération entre elles, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent diverses organisations régionales de pêche (cf. **annexe 1** du présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Première réunion du Sous-comité de la gestion des pêches du Comité des pêches de la FAO (*en ligne, 15-18 janvier 2024*).
- FAO- Atelier sur d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) (*Rome, Italie, du 22 au 24 janvier 2024*).
- Forum de la pêche de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, 2024 (*Antalya, Türkiye, du 19 au 23 février 2024*).
- Atelier de la CITES sur les critères d'inscription à la CITES (*Genève, Suisse, du 22 au 23 avril 2024*).
- Atelier de la CITES sur les avis de commerce non préjudiciable de la CITES (*Genève, Suisse, du 24 au 25 avril 2024*).
- 17e cycle de consultations informelles des États parties à l'accord sur les stocks de poissons (*New York, États-Unis, 15-17 mai 2024*).
- Cours de formation des observateurs de MRAG-COFREPÊCHE (*Hammamet, Tunisie, du 20 au 25 mai 2024*).
- Réseau conformité thon (*Seychelles, du 20 au 23 juin 2024*).
- Réunion annuelle du groupe de coordination régionale de l'Union européenne (UE) sur les grands pélagiques (RCG-LP) (*Olhão, Portugal, du 24 au 26 juin 2024*).
- Dixième réunion du réseau des Secrétariats des Organismes régionaux des pêcheries (RSN-10) (*Rome, Italie, 5, 6 et 12 juillet 2024*).
- 36e période de sessions du Comité de pêche (COFI) de la FAO (*Rome, Italie, du 8 au 12 juillet 2024*).
- Deuxième réunion du Comité directeur du Projet des océans communs (PSC) (*Rome, Italie, du 16 au 18 juillet 2024*).
- Réunion de coordination régionale pour l'Europe sur la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (*Londres, Royaume-Uni, 23-27 septembre 2024*).
- Consultation africaine pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC-3) (*Tanger, Maroc, 9 octobre 2024*).

7. Tirage au sort des marques récupérées

Programmes de marquage généraux de l'ICCAT

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les organismes nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. Pour appuyer ces programmes, l'ICCAT organise, chaque année, un tirage au sort, assorti de prix de 500 euros.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 23 septembre 2024, a attribué des prix à cinq marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés mineurs, requins, istiophoridés, thonidés d'eaux tempérées et thonidés tropicaux, respectivement.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés mineurs* : La marque RF022920 a été récupérée sur une thonine commune (*Euthynnus alletteratus/LTA*) par un citoyen des États-Unis, 24 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Requins* : la marque 346103 a été récupérée sur un requin peau bleue (*Prionace glauca/BSH*) par un citoyen espagnol, 2.521 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Istiophoridés* : la marque HM105711 a été récupérée sur un voilier de l'Atlantique (*Istiophorus albicans/SAI*) par un citoyen des États-Unis, 750 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Thonidés d'eaux tempérées* : La marque AAB009101 a été récupérée sur un germon (*Thunnus alalunga/ALB*) par un citoyen espagnol, 368 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.

- *Thonidés tropicaux* : la marque GBS004967 a été récupérée sur un albacore (*Thunnus albacares*/YFT) par un citoyen de Sainte-Hélène, 156 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de Sainte-Hélène.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), a de nouveau été réalisé cette année. Ce tirage au sort s'accompagnait de trois prix : le premier de 1.000 euros et le deuxième et le troisième de 500 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus*/BFT) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- 1.000 euros : la marque BF524890 a été récupérée dans les eaux de la Türkiye.
- 500 euros : la marque BYP082533 a été récupérée dans les eaux de Malte.
- 500 euros : la marque BF597833 a été récupérée dans les eaux de la Türkiye.

8. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2024, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2024. Au mois de juillet 2024, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Ultérieurement, un deuxième rappel a été envoyé en octobre aux Parties contractantes qui n'avaient pris aucune mesure. Le tableau ci-après récapitule les lettres envoyées aux Parties contractantes ayant des arriérés de contribution à l'ICCAT et au système eBCD :

	<i>Premier rappel Lettre du 24 juillet 2024</i>	<i>Deuxième rappel Lettre du 7 octobre 2024</i>	<i>Premier rappel eBCD Lettre du 24 juillet 2024</i>	<i>Deuxième rappel eBCD Lettre du 7 octobre 2024</i>
Angola	X	X		
Barbade	X			
Brésil	X	X		
Cabo Verde	X	X		
Côte d'Ivoire	X			
Curaçao	X	X		
Gabon	X	X		
Gambie	X	X		
Ghana	X	X		
Grenade	X	X		
Guinée-Bissau	X	X		
Guinée équatoriale	X	X		
Guinée, Rép. de	X	X		
Honduras	X	X		
Liberia	X	X		
Libye	X	X	X	X
Maroc	X	X		
Mauritanie	X	X		
Mexique	X	X	X	X
Namibie	X	X		
Nigeria	X	X		
Panama	X	X		

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	X	X		
Russie	X	X		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	X	X		
Sao Tomé-et-Principe	X	X		
Sénégal	X			
Sierra Leone	X	X		
Syrie, Rép. arabe	X	X	X	X
Afrique du Sud	X	X		
Trinidad et Tobago	X			
Tunisie			X	X
Türkiye			X	
Uruguay	X			
Venezuela	X	X		

9. Publications du Secrétariat en 2024

En 2024, les publications ci-après ont été éditées et sont disponibles sur la page web de l'ICCAT :

- Rapport de la période biennale 2022-2023, IIe partie (2023), Volumes 1, 2, 3 et 4: anglais
- Rapport de la période biennale 2022-2023, IIe partie (2023), Volumes 1, 2, 3 et 4: français
- Rapport de la période biennale 2022-2023, IIe partie (2023), Volumes 1, 2, 3 et 4: espagnol
- Volume 81 du Recueil de documents scientifiques, qui contient huit tomes.
- Bulletin statistique N°49, qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2022.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (février 2024 et septembre 2024).

10. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

10.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

M. Camille Jean Pierre Manel. Il est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

Secrétaire exécutif adjoint

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de

recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre le Département scientifique, le Département des statistiques et le Département d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le Secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission.

Département scientifique

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes.

Les activités de recherche, sous la supervision du Coordinateur scientifique, sont réalisées par le Dr. Mauricio Ortiz, chef du département et analyste des données halieutiques, la Dra. Ai Kimoto, experte en dynamique des populations et le Dr. Nathan Taylor, coordinateur des prises accessoires. Les principales tâches réalisées sont les suivantes : analyses des données pour soutenir/faciliter la soumission d'avis, établir les réunions et fournir les informations et données pertinentes, fournir les données d'entrée pour les processus d'évaluation de stock et assurer la compilation et le stockage de toutes les données pertinentes et la préparation des rapports.

Département des statistiques

Le Secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application, et qui sont essentiels pour l'avis scientifique et la prise de décisions sur la conservation et la gestion des stocks et des pêcheries de l'ICCAT. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, le développement de logiciels (interfaces de l'utilisateur des bases de données et des applications en général), le contrôle de la qualité des données, la diffusion des données (structures, extraction et publication), l'inventaire des marques et la préparation des rapports.

Les activités en lien avec les statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par M. Carlos Mayor, chef du département et programmeur de bases de données, M. Fabio Fiorellato, biostatisticien, M. Jesús García, programmeur de bases de données et expert en GIS, M. Juan Luis Gallego, technicien de programmation et M. Manuel Maestre, M. José Sanz, M. Dashiell Portel et M. Aitor Elorriaga, développeurs de logiciels dans le cadre du projet de Système intégré de gestion en ligne (IOMS). En janvier 2024, la cessation volontaire de service de M. Carlos Palma, après 23 ans de service à l'ICCAT, est devenue effective.

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté un nombre croissant de Recommandations et de Résolutions qui imposent aux CPC de déclarer divers types d'information, dont de nombreuses d'entre elles se rapportent aux mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS) ; il existe actuellement plus de 130 exigences de déclaration de ce type. Ce département assimile et transmet un grand volume d'informations. Ses tâches principales sont les suivantes: préparation des tableaux d'application et des résumés d'application et gestion de la correspondance s'y rapportant ; tenue à jour des registres de navires et autres types de registres de l'ICCAT ; mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs ; gestion du VMS ; inventaire des affrètements de navires et des accords d'accès ; inspection au port ; programme d'inspection conjointe ; rapports sur l'élevage de thon rouge ; rapports de capture périodiques (hebdomadaires, mensuels et trimestriels) ; données et validation des documents statistiques de l'ICCAT et du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT ; gestion de l'eBCD ; élaboration du recueil des réglementations en matière de gestion ; détermination des exigences en matière de déclaration ; gestion des demandes d'octroi du statut de coopérant et des demandes d'octroi du statut d'observateur ; compilation des rapports annuels ; suite donnée aux demandes liées à l'application ainsi que les tâches impliquant la correspondance générale avec les CPC, les organismes intergouvernementaux et autres. Le département est composé de M. Alberto Parrilla (chef de département), de M. M'Hamed Idrissi et de la Dre Valérie Samedy (coordinateurs des questions d'application), de Mme Dawn Baity (technicienne

supérieure d'application), de Mme Aldana Vieito (assistante d'application) et de M. Javier Martínez (développeur full stack chargé du système eBCD). En septembre 2024, la cessation de service pour départ à la retraite de Mme Jenny Cheatle a pris effet, après 30 ans de service à l'ICCAT.

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, des fonctions de rapporteur, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception et de la gestion de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de Mme Marisa de Andrés (éditrice), de six traductrices : Mme Christine Peyre (français), Mme María José García-Orad (espagnol), Mme Rebecca Campoy (anglais), Mme Dorothée Pinet (français), Mme Karen Donovan (anglais) et de Mme Beatriz Motos (espagnol), ainsi que de M. Juan Carlos Muñoz (webmaster et programmeur de base de données).

Département d'administration et des finances

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du Secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et au contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du Secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, de la gestion des informations sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : Mme María Bonacasa (Responsable de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département), Mme África Martín (comptable), Mme Ana Martínez (assistante comptable), M. Juan Ángel Moreno (chargé des photocopies et du courrier), Mme Esther Peña (secrétaire administrative), Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif), M. Pablo Herranz et Mme Ingrid Ferrer (assistants administratifs).

Département des technologies de l'information (IT)

Les principales tâches du département consistent à concevoir, planifier, gérer et assurer la maintenance et la protection des technologies de l'information au sein du Secrétariat. Il gère également la sécurité des systèmes d'information et de communication, aligne la sécurité de l'information sur les objectifs de l'ICCAT, facilite la mise en œuvre de la norme ISO 27001 et apporte un soutien technique à l'adaptation de la politique de protection des données. Le Département est composé de M. Jesús Fiz qui, sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, est responsable de la technologie de l'information et de la sécurité des systèmes d'information du Secrétariat de l'ICCAT, et de M. Álvaro Fúster en tant que technicien de l'information.

Programmes de recherche et de collecte de données de l'ICCAT

L'ICCAT a utilisé des programmes de recherche spéciaux comme mécanisme pour aider à cibler, coordonner et compléter les activités de recherche nationales. L'objectif global des programmes est d'améliorer la base scientifique permettant de formuler des décisions de gestion pour les différentes espèces.

Les programmes comprennent une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux, le développement de nouvelles approches de gestion et la formulation d'avis scientifique.

Le Secrétaire exécutif adjoint est le coordinateur général de ces programmes, assisté par Mme Stasa Tensek, technicienne supérieure.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

10.2 Nouveaux recrutements

En janvier 2024, Mme Stasa Tensek a été embauchée en tant que technicienne supérieure des programmes de recherche et de collecte de données de l'ICCAT. Mme Tensek travaillait sur la base de contrats annuels depuis 2015 en tant que coordinatrice adjointe du programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique.

En mars 2024, M. Fabio Fiorellato a été engagé en tant que biostatisticien de l'ICCAT à la suite du départ volontaire de M. Carlos Palma.

En mars, M. Aitor Elorriaga a également été recruté en tant que développeur de logiciels (IOMS) pour une période de neuf mois afin d'intégrer le système UN/FLUX d'échange de données sur les navires, dont le financement sera couvert par un contrat de l'Union européenne qui couvrira 80% des coûts de ce développement. A la fin de cette période, son contrat sera prolongé pour faire partie du personnel de l'ICCAT.

En mai 2024, M. Alvaro Fúster a été recruté en tant que technicien informatique.

En juin 2024, M. Dashiel Portel a été recruté en tant que développeur de logiciels (IOMS), après avoir terminé le contrat de 12 mois en tant que développeur de logiciels (IOMS), pour intégrer le système de gestion des navires financé par l'Union européenne. Ce recrutement a été demandé par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne.

À la suite du départ de Mme Jenny Cheadle, le département d'application a été restructuré et M. Alberto Parrilla, qui occupait jusqu'alors le poste de coordinateur d'application, a pris la tête du département. Le poste laissé vacant par M. Parrilla a été occupé par Mme Valerie Samedy, qui travaillait en tant que technicienne supérieure et gestionnaire du programme VMS, laissant ce poste vacant. L'avis de vacance a été diffusé à la fin du mois de mai. Après la sélection des candidats présentés, le contrat sera formalisé avec M. Felix Mergarejo Dremova, qui prendra effet le 11 novembre 2024.

En outre, M. Fabio Fiorellato a informé le Secrétariat de sa cessation volontaire de service à compter du 25 novembre 2024. À la suite de sa notification, le Secrétariat a contacté le candidat suivant dans le processus de sélection du biostatisticien, M. Bruno Deprez, qui a accepté le poste et intégrera le Secrétariat le 11 novembre 2024.

11. Autres questions

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la [Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité \(Rés. 03-21\)](#), afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions et aux travaux du Comité scientifique. Les contributions volontaires reçues en 2024 ont totalisé 219.736,00 euros.

Au mois d'avril 2021, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement (Rec. 12-06)* a été reconduit. Ledit programme a été financé en 2024 par les contributions volontaires de la République populaire de Chine, de la Corée, du Japon et du Taïpei chinois et continue à être géré par le Secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (Rec. 08-05)*, le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2024 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements au Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement. En 2024, des fonds ont été reçus à hauteur de 181.600,00 euros.

À la 16^e réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa quatorzième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire de l'Albanie, de l'Algérie, du Canada, de la République populaire de Chine, de la Corée, de l'Islande, du Japon, du Maroc, de la Turquie et du Taïpei chinois.

À la suite du Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP), qui s'est déroulé de 2014 à 2019, un nouveau projet spécial de cinq ans pour le renforcement des capacités financé par le gouvernement japonais, le Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités - phase 2 (JCAP-2), a débuté en décembre 2019. Son principal objectif est d'aider les CPC en développement de l'ICCAT à remplir leurs obligations en matière de collecte et de déclaration de données, ainsi qu'à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT. Le Japon a annoncé qu'en décembre 2024, il lancerait un nouveau projet pour une durée de cinq ans, appelé Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités - Phase 3 (JCAP-3).

Depuis 2011, la République populaire de Chine a réalisé de nombreux apports aux fins de la poursuite des activités du Fonds spécial pour les données - République populaire de Chine. En 2024, une contribution a été reçue à hauteur de 16.187,50 euros.

Faisant suite à l'approbation en 2020 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT (Rec. 20-09)*, le Secrétariat a disposé, en 2024, d'une allocation de 250.000,00 euros à charge du budget de la Commission.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a soumis, au mois de juin 2024, une contribution volontaire à hauteur de 19.303,18 euros.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT (Rec. 13-19)* dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde. En 2024, une demande a été reçue dans le cadre de ce programme, qui n'a pas pu être satisfaite en raison d'un manque de solde, et le Secrétariat demandera donc à reconstituer ce fonds pour couvrir les demandes futures.

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé.

En 2015, le fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la [Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port \(Rec. 14-08\)](#).

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche, dans le but de regrouper et d'inclure progressivement toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Le Secrétariat a disposé, en 2024, d'une allocation de 45.000,00 euros à charge du budget de la Commission. Afin de compléter le financement des activités scientifiques de la Commission de 2024, inscrites dans le nouveau programme stratégique pour la recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget, un contrat a été signé, en 2024, avec l'Union européenne dans le but de financer une partie des activités de 2024 et 2025, dont le montant total est de 1.000.000,00 euros pour couvrir 80% (800.000,00 euros), et dont 560.000,00 euros ont été reçus jusqu'à présent.

En juillet 2022, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée de vingt-quatre mois en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités prévues dans la [Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT \(Rec. 20-09\)](#), pour un montant total de 375.000,00 euros, dont 80,00% seront financés par l'Union européenne, et pour lequel une contribution de 210.000,00 euros a été reçue .

Un contrat a été signé, en 2023, avec l'Union européenne afin d'intégrer le système UN/FLUX d'échange de données sur les navires, de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité d'assistance à l'utilisateur et le module d'aide et de collaborer au processus de développement continu de l'IOMS. Le contrat couvrira le recrutement pour 12 mois d'un développeur de logiciels ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires à ce développement. Le contrat est doté d'un budget de 187.501,80 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne. En parallèle, un autre contrat a été signé avec l'Union européenne pour développer le module des gestionnaires des navires de l'IOMS visant à inclure toutes les obligations de notification de l'ICCAT relatives aux navires et/ou aux autorisations de pêche, qui est doté d'un budget de 125.022,36 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne. Tout comme pour le contrat UN/FLUX, il couvrira le recrutement d'un autre développeur de logiciel pendant 12 mois ainsi que le matériel et les programmes nécessaires.

En septembre 2021, le fonds des États-Unis pour les thonidés tropicaux a été créé pour soutenir les travaux d'achèvement liés au programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) et pour financer une mise à niveau du logiciel afin de poursuivre le développement d'un outil d'aide à la décision sur les thonidés tropicaux.

En 2021, la Commission a approuvé la [Résolution de l'ICCAT établissant un projet pilote aux fins de la mise en œuvre de la surveillance électronique à distance \(REM\) à bord des navires de transformation du thon rouge \(Rés. 21-17\)](#). Afin de financer ce projet, une contribution volontaire des États-Unis d'un montant de 50.100,00 euros a été reçue et un contrat a été signé avec l'Union européenne. Le projet est doté d'un budget de 209.506,00 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne.

Au mois d'août 2023, un accord a été signé avec la FAO visant à « Renforcer l'application par les membres de l'ICCAT, développer des indicateurs des écosystèmes et promouvoir des initiatives conjointes des ORGP thonières sur des questions de portée mondiale » afin d'assurer une production thonière et une conservation de la biodiversité responsables, efficaces et durables dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZADJN) face à un environnement en évolution. Ce projet aura une durée de quatre ans et un budget total de 1.416.074,17 euros, dont un montant de 327.467,00 euros a été reçu.

Au mois d'août 2023, le Fonds des États-Unis pour le rétablissement des Caraïbes « Deepwater Horizon » a également été mis en place pour soutenir les activités liées aux thonidés et aux espèces apparentées de l'Atlantique : révision des données de captures disponibles, identification des lacunes spécifiques aux

données de captures et à l'infrastructure, analyse des répercussions des limitations de données et soutien aux activités prioritaires de collecte de données par le biais du renforcement des capacités, s'il y a lieu.

11.2 Plan de pensions du personnel du Secrétariat

Le Secrétariat recherche actuellement des informations sur d'autres plans de pension pour le personnel qui permettraient d'améliorer les conditions actuelles. Le point 8 de l'ordre du jour du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) sera consacré à ce sujet.